

LA PRESSE EN REVUE...

VENDREDI 21 OCTOBRE 2016

SOMMAIRE

- 1) **La faute des autres, pas la sienne !**
- 2) **Elle reste sur le carreau**
- 3) **Ils commencent péniblement à agir ?!**
- 4) **Allo ! Ici Paul Bismuth...**
- 5) **Il veut une " offensive contre la racaille "**
- 6) **Ils jugent les gouvernants...**



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Valls craint de voir la gauche de gouvernement «pulvérisée» en 2017





Par Arthur Berdah journaliste

LE FIGARO · fr

Devant les députés socialistes, réunis mardi matin à l'Assemblée, le premier ministre a exhorté les parlementaires à être «solides» face aux difficultés actuellement traversées par François Hollande.

Son ton se fait de plus en plus grave. À mesure que l'élection présidentielle approche, et alors que François Hollande reste englué dans une crise d'impopularité dont rien ne semble pouvoir le sortir, Manuel Valls place peu à peu ses pions en vue de 2017. Car s'il répète à l'envi sa loyauté et sa fidélité vis-à-vis du chef de l'État, le premier ministre prépare activement son éventuelle entrée en campagne, dans le cas où le président sortant serait contraint de renoncer à se présenter faute de contexte favorable.

Ainsi, s'exprimant devant les députés socialistes lors de leur traditionnelle réunion de groupe du mardi, le chef du gouvernement a tenu à adresser un message de remobilisation à l'heure où l'explosif livre-confessions Un président ne devrait pas dire ça... a semé le trouble à gauche. «Ce que je ressens dans ce moment-là, c'est que la gauche de gouvernement peut sortir pulvérisée. Et ma responsabilité, la vôtre en tant que parlementaires, c'est d'être solides», aurait-il exhorté, selon un participant cité par l'AFP.

Les inquiétudes de Valls partagées par ses proches

L'hôte de Matignon, qui a annulé une visite en Seine-Saint-Denis pour s'exprimer devant ses troupes, a ensuite repris la stratégie récemment adoptée par les proches de Hollande pour leur précampagne: la valorisation du bilan via la critique de l'opposition. «Au moment de la primaire à droite, avec ce programme économique commun qui ne vise qu'à s'attaquer à notre modèle social, il faut tenir les institutions collectivement. Faire attention à cela: à la France et à la gauche», a conclu Manuel Valls.

Il y a plusieurs semaines, déjà, le premier ministre avait confié sa crainte de voir son camp être éliminé «dès le premier tour» de la prochaine présidentielle. Des inquiétudes visiblement partagées par ses proches qui, déboussolés par les difficultés de François Hollande, le poussent sérieusement se lancer. Tous se sont d'ailleurs lancés dans une offensive concertée en ce sens lundi, insistant sur le fait que Manuel Valls «tenait la maison France» dans le même temps qu'il «incarnait un espoir à gauche».

II) Cécile Duflot éliminée de la primaire des Verts !

Les députés européens Yannick Jadot et Michèle Rivasi sont qualifiés pour le second tour, qui aura lieu le 7 novembre. Un échec cuisant pour Duflot.

Par Le point.fr



Donnée favorite aux primaires d'Europe Écologie-Les Verts, Cécile Duflot a bel et bien été éliminée dès le premier tour, comme nous vous l'annoncions dès le milieu de l'après-midi. L'ancienne présidente du mouvement et ministre du Logement et de l'Égalité des territoires de mai 2012 à mars 2014 dans le gouvernement Ayrault n'arrive qu'en troisième position, devant Karima Delli, mais derrière les députés européens Yannick Jadot et Michèle Rivasi qui sont donc qualifiés pour le second tour de cette primaire ouverte. Avec ce coup de théâtre dont les écologistes sont familiers lorsqu'ils organisent des primaires, le second tour verra donc s'opposer le 7 novembre deux élus issus de la société civile et se tenant éloignés des luttes et tractations d'appareil.

C'est un échec cuisant pour l'ancienne ministre qui rêvait de défier François Hollande à la présidentielle de 2017. Quelques jours avant le vote, les proches de la passionaria des Verts espéraient qu'elle allait l'emporter dès le premier tour. On est (très très) loin du compte au soir du scrutin. Un échec également pour Caroline de Haas, sa directrice de campagne, qui se félicitait d'avoir utilisé une méthode moderne et efficace dite de la chaîne de SMS. « Ces SMS ont été envoyés par une centaine de militants et de militantes à une centaine de contacts », expliquait-elle récemment. On voit le résultat...

Sans avenir politique

Très exactement 17 146 personnes s'étaient inscrites pour voter par correspondance à cette consultation et avaient déboursé 5 euros. Un bon

chiffre pour un parti qui ne compte plus que 7 000 adhérents. Au final, on dénombrait près de 12 000 votants. Il est vrai que s'inscrire était un jeu d'enfant, la preuve, le chat d'un journaliste du Monde avait réussi l'exercice haut la main !

Cécile Duflot avait voulu se soustraire à cette élection en tentant en vain de convaincre au printemps dernier les cadres de son mouvement de la choisir sans passer par la case primaire. Prémonition ou volonté d'imposer son autorité ? Toujours est-il que ce vote sonne comme un cinglant désaveu pour l'omniprésente Duflot, image médiatique des Verts depuis dix ans.

Son avenir semble bouché, car on voit mal comment le Parti socialiste pourrait lui réserver une circonscription au moment où son poids politique est réduit à si peu de choses. Éphémère alliée de Jean-Luc Mélenchon, Cécile Duflot s'était également éloignée du patron du Front de gauche. Esseulée et sans structure, la députée de la sixième circonscription de Paris, patronne des écolos pendant six ans, se trouve aujourd'hui en panne de stratégie. Celle-ci reposait entièrement sur sa qualification à la présidentielle de 2017. Preuve de ce désarroi, elle s'est déclarée "déçue" du résultat et a d'ores et déjà annoncé qu'elle ne donnera aucune consigne de vote pour le second tour, même si, dit-elle, elle sera "de tous les combats pour l'écologie".

Le Point

LAPRESSEENREVUE.EU

III) **Présidentielle: les frondeurs du PS rencontreront le PCF**

Les frondeurs du Parti socialiste rencontreront des dirigeants du Parti communiste français pour "rechercher des solutions de rassemblement" en vue de l'élection présidentielle, selon une lettre du député Christian Paul envoyée au secrétaire national

du PCF, Pierre Laurent.

"Force est de constater qu'à ce jour, les logiques de séparation prennent le dessus", écrit le chef de file des députés frondeurs, Christian Paul, à Pierre Laurent, secrétaire national du Parti communiste. "Aussi, nous recevons positivement ta proposition de rencontre selon des modalités à déterminer très prochainement", poursuit-il. La semaine dernière, M. Laurent avait appelé dans une pétition "tous les candidat(e)s de la gauche d'alternative à la politique du gouvernement à se rassembler pour construire une nouvelle majorité politique à gauche autour d'un ou d'une seule d'entre-eux à l'élection présidentielle »

Evoquant "la revanche de la droite et l'offensive du Front national", M. Paul affirme que la gauche ne peut pas "sans réagir aller sereinement vers une catastrophe politique que nous annonçons depuis 2014". "La multiplication des candidatures à l'élection présidentielle signerait cet effacement" de la gauche, prédit encore le député de la Nièvre qui anticipe aussi des "élections législatives difficiles comme jamais pour tous les partis de gauche". "Aucun parti, aucun(e) candidat(e) ne peuvent espérer un salut solitaire", souligne M. Paul.

avec AFP humanite.fr

l'Humanité.fr

IV) **Affaire Paul Bismuth: le clan Sarkozy ferraille avec les juges**

Par Fabrice Arfi et Michel Deléan

Nicolas Sarkozy et son avocat Thierry Herzog, tous deux mis en examen pour corruption, ont provoqué plusieurs incidents face aux deux juges d'instruction chargés de l'affaire "Paul Bismuth".

Cette nervosité s'explique par l'importance des enjeux judiciaires et politiques alors que l'instruction s'achève.

Des incidents inédits se sont produits récemment dans le cours de l'instruction de l'affaire dite « Paul Bismuth », dans laquelle Nicolas Sarkozy, son avocat personnel Thierry Herzog et le haut magistrat Gilbert Azibert sont mis en examen pour corruption, trafic d'influence et violation du secret professionnel.

L'un de ces éclats remonte au 23 septembre, lors du dernier interrogatoire de l'avocat et ami de Sarkozy, Thierry Herzog, par la juge d'instruction Patricia Simon, au pôle financier du tribunal de Paris, rue des Italiens. Selon des sources concordantes, l'interrogatoire s'est déroulé dans des conditions extrêmement tendues et le ton est monté très haut, au point que la magistrate a été prise à partie verbalement, ayant fait l'objet de violentes accusations de déloyauté de la part de Me Herzog. Le défenseur de Thierry Herzog, Paul-Albert Iweins, était alors présent – son autre avocat, Philippe Dehapiot, n'a pas pu participer à cet interrogatoire, étant retenu à un procès d'assises.

Autre clash : lors d'un tête-à-tête récent avec la juge Simon, Me Paul-Albert Iweins lui a reproché de ne pas avoir versé au dossier d'instruction un rapport d'enquête qu'elle aurait reçu, ce qu'elle a contesté formellement. Ceci a conduit Patricia Simon à faire un rapport écrit sur cet incident au président du tribunal de grande instance de Paris, Jean-Michel Hayat, qui a aussitôt reçu sa collègue.

À la suite de cet entretien, le président Hayat a saisi de l'incident le bâtonnier des avocats de Paris, Frédéric Sicard. Et le 10 octobre, Paul-Albert Iweins s'est rendu dans le bureau de Jean-Michel Hayat, en présence de son bâtonnier, et a retiré ses propos.



Thierry Herzog © Reuters

Sollicité par Mediapart, le président Hayat confirme que des « tensions extrêmes » se sont produites à plusieurs reprises dans ce dossier. Il

estime aujourd'hui que l'incident est clos et que sa mission consiste à « ramener le calme et la sérénité ». Pour sa part, Paul-Albert Iweins ne souhaite faire « aucun commentaire » sur cet incident. « Je me suis fixé comme règle de ne communiquer aucun élément relatif à ce dossier d'instruction », déclare-t-il à Mediapart.

Selon des sources informées, Thierry Herzog et son défenseur ont soupçonné la juge Simon de ne pas avoir joint à son dossier un rapport d'enquête que lui aurait adressé le Parquet national financier (PNF). Or, vérification faite, la juge n'a pas eu communication de cette enquête préliminaire, qui suit son cours et est toujours dirigée par le PNF. C'est une erreur de saisie informatique, a priori imputable au greffe, qui aurait persuadé la défense de Thierry Herzog que cette enquête avait été « jointe à l'information judiciaire ». Plusieurs magistrats s'étonnent d'ailleurs que la défense ait eu connaissance de cette mention erronée, le logiciel de traitement de la procédure pénale Cassiopée n'étant accessible qu'aux magistrats, greffiers et fonctionnaires de justice...

Sollicité par Mediapart, le bâtonnier de Paris donne pour sa part une version plus soft de cet épisode. « La juge a demandé à Me Iweins s'il l'accusait d'avoir perdu la pièce en question, et Me Iweins n'a pas répondu, il était passé à autre chose. C'était un simple malentendu, ils s'en sont expliqués depuis, et il n'y a pas de quoi en faire tout un plat », assure Frédéric Sicard. « Pour le reste, Me Herzog a parlé haut et fort, mais il a le droit de se défendre comme il veut. »

Ces incidents ne sont pas isolés, dans l'affaire Paul Bismuth. À force de quereller et de contester, Nicolas Sarkozy a ainsi obtenu récemment de ne plus être interrogé par la juge d'instruction Claire Thépaut, pourtant codésignée avec Patricia Simon pour instruire ce dossier en février 2014. De fait, le dernier interrogatoire de Nicolas Sarkozy, fin juillet, a été conduit par la seule Patricia Simon. Une décision rarissime, qui a été prise par les deux juges d'instruction, avec l'accord du président du tribunal, toujours dans le but de faire redescendre la température. Quitte à donner le sentiment que certains mis en examen peuvent choisir leur juge, ou qu'ils ont raison d'attaquer publiquement les magistrats.

À peine sorti de sa garde à vue, le 1er juillet 2014, un Nicolas Sarkozy ivre de rage avait aussitôt tempêté contre les deux juges d'instruction, qui avaient eu l'outrecuidance de le faire déférer à minuit dans leur cabinet pour le mettre en examen.



Paul-Albert Iweins © DR

L'ancien président de la République avait refusé de répondre à leurs questions, au motif que l'une des deux magistrates, Claire Thépaut, était membre du Syndicat de la magistrature. Pierre Haïk, le défenseur de Sarkozy, était lui aussi très remonté. Une intense campagne médiatique avait suivi, visant à créer une « affaire dans l'affaire » en mettant en cause l'impartialité des magistrates, que Nicolas Sarkozy a appelées avec mépris « les deux dames ». Dans une tribune au Figaro, l'ancien chef d'État avait également comparé les écoutes judiciaires dont il avait été l'objet à celles de la Stasi.

La tactique qui consiste à faire diversion avait déjà été utilisée dans l'affaire du financement libyen de la campagne présidentielle de 2007, quand Mediapart a été accusé à tort de produire un faux document. Elle a également été tentée dans l'affaire Bettencourt, quand des amis de Nicolas Sarkozy, alors mis en examen, avaient mis en cause l'impartialité du juge Gentil (au motif que ce dernier connaissait bien une professeure de médecine qui avait dirigé une expertise collégiale de Liliane Bettencourt). Quand le fond du dossier est mauvais, on attaque la forme, ou on cible le juge.

L'affaire Paul Bismuth est, avec le dossier Bygmalion, actuellement la plus menaçante pour Nicolas Sarkozy. L'ex-chef de l'État est soupçonné d'avoir instrumentalisé, par l'intermédiaire de son avocat et ami Thierry Herzog, le haut magistrat Gilbert Azibert, pour que celui-ci intervienne dans le cours de la justice. Il s'agissait alors d'obtenir la restitution

des agendas de Nicolas Sarkozy, qui avaient été saisis dans le cadre de l'affaire Bettencourt, et intéressaient potentiellement d'autres magistrats.

Nicolas Sarkozy est mis en examen pour corruption active, trafic d'influence et recel de violation du secret professionnel. En multipliant les recours, il a réussi à ralentir cette instruction à plusieurs reprises. Les deux juges d'instruction avaient achevé leurs investigations début 2016, mais ont ainsi dû rouvrir le dossier, quelques pièces ayant été annulées (les convocations de Nicolas Sarkozy et de Thierry Herzog, qui avaient refusé de répondre à la moindre question des juges).

L'ensemble de la procédure a toutefois été validé à deux reprises, par la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris en mai 2015 (on peut lire intégralement son arrêt ici), puis par la chambre criminelle de la Cour de cassation, en mars 2016 (à lire ici). Après les interrogatoires récents de Nicolas Sarkozy et Thierry Herzog, l'instruction est actuellement sur le point de s'achever. L'ancien président est donc exposé à un possible renvoi devant le tribunal correctionnel. Toutefois, même si les juges signaient prochainement leur ordonnance, un éventuel procès ne pourrait matériellement se tenir avant l'élection présidentielle de 2017.

Tout démarre avec l'affaire du possible financement de la campagne 2007 de Nicolas Sarkozy par la Libye de Kadhafi, une instruction menée par les juges parisiens Serge Tournaire et René Grouman depuis avril 2013. Les deux magistrats du pôle financier décident de placer l'ex-chef de l'État français, ainsi que ses anciens ministres Claude Guéant et Brice Hortefeux, sur écoute téléphonique, ce que permettent les textes.

Juges et policiers découvrent à cette occasion que Nicolas Sarkozy, volontiers disert, devient beaucoup plus prudent au téléphone après l'épisode médiatisé, en décembre 2013, des conversations très amicales entre Brice Hortefeux, ex-ministre de l'intérieur, et Christian Flaesch, le patron de la PJ parisienne (ce dernier a depuis été limogé).

Les juges Tournaire et Grouman apprennent qu'en fait, Nicolas Sarkozy et Thierry Herzog, son avocat et son ami de trente ans, viennent de faire l'acquisition de téléphones à cartes prépayées qui ne sont pas à leur nom, pour communiquer discrètement. C'est l'une de ces lignes qui est ouverte sous la fausse identité de "Paul Bismuth" et que Nicolas Sarkozy utilise. Or, selon les retranscriptions de leurs conversations, l'ancien président et son avocat sont renseignés officieusement sur l'évolution de deux autres procédures judiciaires par Gilbert Azibert, premier avocat général à la Cour de cassation, un hiérarque du parquet marqué à droite, et qu'ils connaissent bien l'un et l'autre.

Gilbert Azibert les informe, d'une part, de l'évolution de la procédure Bettencourt, dans laquelle Nicolas Sarkozy avait obtenu un non-lieu et réclamait la restitution de ses agendas en invoquant l'immunité présidentielle. Mais le magistrat leur apprend aussi l'existence du vif intérêt de la commission d'instruction de la Cour de justice de la République (CJR) envers l'exploitation du contenu de ces précieux agendas dans la procédure visant Christine Lagarde dans l'affaire de l'arbitrage Tapie.



Gilbert Azibert © Capture d'écran

En fin de carrière, Gilbert Azibert a alors 67 ans, et connaît tous les magistrats de la Cour de cassation. Pour l'affaire des agendas Sarkozy, il prend langue avec quelques-uns de ses collègues, et consulte des échanges de documents sur intranet qui servent à préparer les audiences et mettre les dossiers en état. Autant de choses qu'il n'est pas censé faire, puisqu'il est affecté à la 2e chambre civile de la Cour de cassation, et que les affaires sensibles du moment (dont l'affaire Bettencourt) sont traitées par la chambre criminelle.

En échange de ces "tuyaux" donnés à l'avocat et ami proche de l'ancien chef de l'État, Gilbert Azibert demande, selon des conversations entre Thierry Herzog et Nicolas Sarkozy, un "piston" pour devenir conseiller d'État à Monaco après son départ en retraite de la magistrature, dont l'échéance approche. Une fin de carrière qui serait plus que confortable.

Que faire de ces écoutes ? Les juges Tournaire et Grouman transmettent, le 14 février 2014, les éléments potentiellement délictueux qu'elles révèlent (et dont ils ne sont pas saisis) au procureur national financier (PNF), Éliane Houlette. Celle-ci ouvre une information judiciaire distincte le 26 février.

Cette nouvelle affaire est confiée aux juges d'instruction Patricia Simon et Claire Thépaut. Elles investiguent sur les communications et échanges de courriers entre les trois hommes, et effectuent plusieurs perquisitions. Elles découvrent notamment des éléments de la procédure Bettencourt au bureau et au domicile de Gilbert Azibert. Les juges effectuent également des vérifications sur la semaine de vacances passée dans un hôtel monégasque par Nicolas Sarkozy et Thierry Herzog, afin d'explorer la piste du coup de pouce demandé par le haut magistrat pour finir sa carrière au soleil.

Gilbert Azibert, qui a fait carrière sous Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy, est un ami de Thierry Herzog. Au cours de sa longue carrière, Thierry Herzog a eu l'occasion de croiser la route du magistrat en plus d'une occasion. Il a notamment, en juin 2001, obtenu de sa part l'annulation d'une partie du volet concernant Xavière Tiberi dans l'affaire des faux électeurs du Ve arrondissement, quand le magistrat présidait la chambre de l'instruction (alors appelée chambre de l'accusation). Quelques mois plus tôt, l'avocat avait déjà joué la procédure avec succès pour obtenir de la cour d'appel l'annulation des poursuites visant l'épouse de Jean Tiberi dans une

autre affaire retentissante, celle des salaires de complaisance du conseil général de l'Essonne (avec le fameux « rapport sur la francophonie »).

À l'époque, Gilbert Azibert était le redoutable président de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris (poste qu'il a occupé de 1999 à 2002). Adulé par les avocats pénalistes autant qu'il était honni par les juges d'instruction, le président Azibert avait annulé plusieurs dossiers d'instruction avec des attendus sévères, en invoquant des erreurs de procédure et des vices de forme, et avait gagné pour cela le surnom d'« Annulator ».

Homme de réseaux, Azibert a notamment dirigé l'Administration pénitentiaire (AP, de 1996 à 1998) et l'École nationale de la magistrature (ENM, de 2002 à 2005). Il avait ensuite été promu par Sarkozy secrétaire général du ministère de la justice (de 2008 à 2010), auprès de Rachida Dati. Ayant atteint l'âge de la retraite en 2012, Gilbert Azibert avait été prolongé miraculeusement à la Cour de cassation par un décret de Nicolas Sarkozy le 9 mai 2012, soit juste après le second tour de l'élection présidentielle et avant l'investiture de François Hollande.

Des écoutes accablantes

Le dossier contient plusieurs retranscriptions d'écoutes de conversations entre Thierry Herzog et Nicolas Sarkozy. Entre le 28 janvier et le 5 février 2014, les deux hommes échangent sur les interventions de Gilbert Azibert auprès de ses collègues magistrats, et les informations qu'il a obtenues dans l'affaire de la restitution des agendas (on peut les lire dans l'arrêt de la cour d'appel du 7 mai 2015). « Il a bossé », assure Thierry Herzog le 29 janvier. Selon lui, Azibert est confiant sur l'issue de la procédure, « sauf si le droit finit par l'emporter »...

Au passage, lors d'une conversation du 1er février, Nicolas Sarkozy s'inquiète des rumeurs de perquisitions qui le viseraient dans un dossier libyen l'opposant à Mediapart, et demande à son avocat de « prendre contact avec nos amis pour qu'ils soient attentifs », ce qui semble accréditer l'existence d'un réseau d'informateurs au sein de la police judiciaire et de l'ordre des avocats parisiens.

Ce même jour, Thierry Herzog appelle Nicolas Sarkozy pour lui demander de répondre sur le téléphone écouté, « qu'on ait l'impression d'avoir une conversation ».



Nicolas Sarkozy © Reuters

Le 5 février, Thierry Herzog mentionne l'envie de Gilbert Azibert d'être pistonné à Monaco, et Nicolas Sarkozy répond qu'il en parlera au prince monégasque. Une promesse qui restera finalement sans effet. Voici ce que se disent les deux amis à ce sujet, le 25 février.

— Nicolas Sarkozy : « Je voulais te dire, pour que tu puisses le dire à Gilbert Azibert, j'ai rendez-vous à midi avec Michel Roger, le ministre d'État de Monaco. »

— Thierry Herzog : « Ministre d'État ouais, bon bah super, bah je vais l'appeler maintenant. »

— Sarkozy : « Il veut un poste de conseiller d'État ici ? »

— Herzog : « Euh oui, qui va se libérer en mars, et donc il avait postulé disant que ça lui plairait comme fonction puisqu'il peut l'exercer. »

— Sarkozy : « Bon bah voilà, bah écoute... »

— Herzog : « Parce que le conseiller d'État s'en va. Donc ils vont pourvoir à son remplacement. »

— Sarkozy : « OK tu peux lui dire que je, à midi je ferai la démarche, puis je t'appellerai pour te dire ce qu'il en est. »

Là encore, Nicolas Sarkozy n'en fera rien, comme il s'en explique dans une autre conversation avec son ami, le lendemain. « C'est pas venu dans la conversation (...), ça m'embête de demander quelque chose alors que je connais pas très bien », se justifie l'ancien président.

Nouvelle alerte le 17 mars : les policiers signalent aux juges Simon et Thépaut que Thierry Herzog a dû bénéficier d'un renseignement confidentiel le 25 février. « Seule cette information sur les investigations en cours peut expliquer le changement des propos des deux correspondants et l'abandon de l'utilisation des lignes sous surveillance », ce même jour, écrivent les policiers.

Les précautions de Nicolas Sarkozy et Thierry Herzog n'empêchent pas les enquêteurs de découvrir toutes leurs lignes téléphoniques, et de reconstituer une partie de leurs échanges, très

embarrassante pour les deux amis. Une conversation entre Thierry Herzog et Gilbert Azibert, le 19 mai 2014, témoigne aussi des angoisses du haut magistrat après les perquisitions effectuées chez lui. « Je leur ai dit que justement, c'était toi qui m'avais communiqué l'arrêt de la chambre de l'instruction pour les problèmes de procédure pénale », dit-il à l'avocat, en évoquant très vraisemblablement le dossier Bettencourt.

La suite de l'instruction des juges Simon et Thépaut n'a pas permis de découvrir des complicités ou des sources de fuite dans la justice, la police, ou à l'ordre des avocats.

mediapart.fr

V) Violences contre les policiers : Malek Boutih réclame une "offensive anti-racaille" dans les banlieues



Sipa

Etienne Girard

Malek Boutih a estimé ce jeudi 20 octobre qu'il fallait voir derrière les auteurs de l'attaque anti-police de Viry-Châtillon "des genres de kamikazes", affiliés au terrorisme. Le député PS réclame "une offensive anti-racailles" dans les banlieues.

Onze ans après qu'elle a été tenue, la fameuse phrase de Nicolas Sarkozy sur les "racailles"

trouve encore de l'écho. Ce jeudi 20 octobre, Malek Boutih, député socialiste de l'Essonne, s'est placé dans le droit fil des rodomontades sécuritaires de l'ancien président de la République, sur l'antenne de RTL. **"Il y a une vraie offensive anti-racaille à avoir dans les banlieues"**, a asséné ce supporter de Manuel Valls. Un vocabulaire qu'il n'utilise pas pour la première fois, puisqu'il avait déjà affirmé en 2015 vouloir "briser la mode des racailles".

A travers ces propos, Malek Boutih vise aujourd'hui les auteurs de l'attaque au cocktail molotov perpétrée contre quatre policiers à Viry-Châtillon (Essonne) le 8 octobre dernier. Pour le parlementaire, ce crime est signé d'une **"frange de la population qui veut tuer un policier"**. Mais pas seulement. Car l'élu de banlieue va ensuite plus loin que Nicolas Sarkozy à l'époque où celui-ci était ministre de l'Intérieur et qu'il avait lancé (le 26 octobre 2005) à une habitante d'une cité difficile d'Argenteuil (Val-d'Oise) : "Vous en avez assez, hein, vous avez assez de cette bande de racailles ? Eh bien on va vous en débarrasser".

Malek Boutih estime quant à lui qu'il faut voir derrière les auteurs du crime contre les policiers des complices du terrorisme islamiste : "Les voyous dont il est question, c'est pas simplement des délinquants. **C'est des gens dont je rappelle qu'une partie d'entre eux aident les terroristes qui assassinent des Français, qui assassinent des policiers**". Et alors qu'aucun des auteurs de ce crime n'a à ce jour été arrêté, Malek Boutih affirme d'ores et déjà qu'il s'agit de **"genres de kamikazes"**.

"Ils n'ont pas tous une tête à voter Front national"

La solution prônée par Malek Boutih ? "Isoler les voyous du reste de la population et de la jeunesse". A travers une offensive "anti-racaille", donc, dont il ne précise toutefois pas les contours. Mais cela pourrait déjà commencer par l'élection de Manuel Valls à l'Elysée, le député de l'Essonne affirmant son souhait de voir le Premier ministre se porter candidat pour 2017 : **"J'ai envie de le pousser en disant : il y a non-assistance à gauche en danger."**

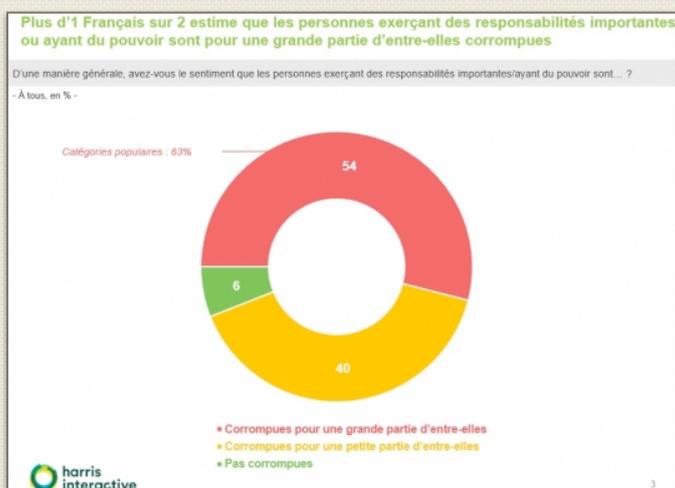
Au sujet de François Hollande, la chose est entendue : il ne le soutiendra pas. "La question qui est posée, c'est quitte ou double. Sincèrement, moi je suis pour le quitte, pas le double", cingle l'ancien président de SOS Racisme.

Le député livre enfin son analyse sur les liens entre les forces de l'ordre et le FN, alors qu'un sondage a récemment indiqué que 56% des policiers projetaient de voter pour Marine Le Pen en 2017. Après avoir exprimé sa solidarité avec les forces de l'ordre - "Je me mets à leur place (...), la vie est dure pour eux" -, Malek Boutih réagit aux propos du premier secrétaire du PS Jean-Christophe Cambadélis, **qui a pointé** ce mercredi **"la patte du FN"** derrière les manifestations nocturnes de policiers inquiets pour leur sécurité. Le député n'est pas d'accord : "La police, elle a beaucoup changé. **Quand vous regardez le visage des policiers, franchement, ils n'ont pas tous une tête à voter Front national**".



VI) Sondage : un Français sur deux juge les gouvernants corrompus

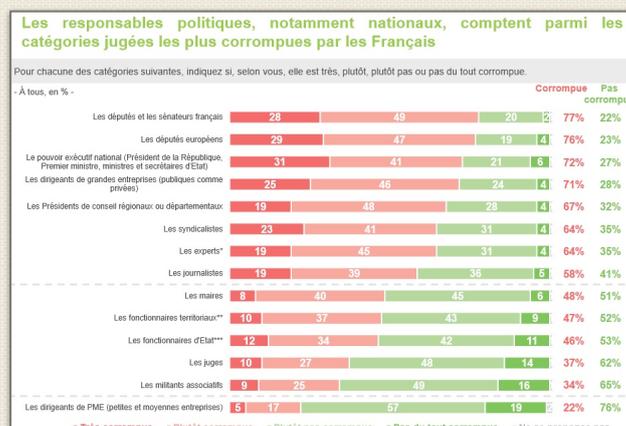
François Vignal



Selon un sondage Harris Interactive pour l'ONG Transparency International France et Tilder, **54%** des Français jugent les personnes ayant du pouvoir comme **plus ou moins corrompus**. Ce chiffre monte à **77%** pour les parlementaires et **58%** pour les journalistes.

On pourra répondre que « les affaires » ne concernent qu'une minorité de politiques. Mais la perception qu'ont les Français de leurs dirigeants est depuis des années altérée. Une défiance qu'illustre ce sondage sur « la représentation de la corruption en France », réalisé par Harris Interactive pour l'ONG Transparency International France et Tilder, cabinet de conseil pour de grandes entreprises, notamment du CAC 40.

72% des sondés estiment le Président, le premier ministre et les ministres corrompus



Dans le détail, les réponses sont encore plus ravageuses pour les parlementaires. 77% des députés et sénateurs sont vus comme corrompus. Dans le détail, 28% les estiment « très corrompus » et 49% « plutôt corrompus ». Si cela peut les consoler, le Président, le premier ministre et les ministres sont mis dans le même sac : 72 les jugent plutôt ou très corrompus.

71% des dirigeants des grandes entreprises jugés corrompus

Les dirigeants des grandes entreprises ne sont guère mieux lotis, puisque 71% des sondés estiment qu'ils sont également corrompus. A la différence des patrons de PME, les mieux jugés par ce sondage. Seulement 22% des Français les estiment corrompus (dont 5% « très corrompus ») et 76% qu'ils ne le sont pas.

64% des personnes interrogées jugent les syndicalistes touchés par la corruption. Même chiffre pour « les experts ». Les journalistes sont aussi dans le viseur. 58% des personnes les estiment corrompus.

Comme souvent, les maires s'en sortent mieux. Ils sont vus comme corrompus à 48%. Les élus locaux sont généralement mieux considérés que

les élus détenteurs d'un mandat national, bien que certains cumulent encore les deux.

« Motifs d'encouragement »

« L'état de santé est très préoccupant. Mais ça dépasse le thème de corruption. C'est la démocratie qui est malade en France. C'est l'adhésion des citoyens à nos institutions, à nos élus » estime Daniel Lebègue, président de Transparency international France, interrogé par publicsenat.fr.

Mais si « le constat est très préoccupant », il note « des motifs d'encouragement. Il n'y a pas de résignation. Quand on les interroge, les gens formulent des propositions très concrètes contre la corruption. On n'est pas du tout dans le tous pourris. Les fonctionnaires sont perçus majoritairement comme intègres. Il y a une aspiration à une plus grande participation des citoyens aux décisions publiques. Et il y a un consensus sur les remèdes. Plus de 80% des Français sont pour mettre un coup d'arrêt au cumul des mandats ».

Transparency propose 10 recommandations qu'il fait aux candidats à la présidentielle, sur la participation citoyenne, la lutte contre le lobbying ou le renforcement du non-cumul des mandats. L'ONG appelle les candidats à se positionner et à répondre publiquement à ses propositions.

THEMATIQUE	RECOMMANDATIONS
PARTICIPATION CITOYENNE	Recommandation 1 : Instaurer un droit de pétition national pour permettre aux citoyens d'inscrire des questions ou des propositions à l'ordre du jour des Assemblées parlementaires Recommandation 2 : Promouvoir la consultation en ligne des citoyens et des parties prenantes sur les projets et propositions de loi préalablement à leur examen par le Parlement
ENCADREMENT DU LOBBYING	Recommandation 3 : S'assurer de l'inscription au registre des représentants d'intérêts de tous les acteurs publics et privés qui exercent une action d'influence
RENOUVELLEMENT DE LA CLASSE POLITIQUE	Recommandation 4 : Faire pleinement appliquer dès 2017 la loi sur le non-cumul entre un mandat national et un mandat exécutif local Recommandation 5 : Limiter dans le temps le cumul des mandats électifs à 3 mandats successifs
INDEPENDANCE DE LA JUSTICE	Recommandation 6 : Assurer l'indépendance des magistrats du Parquet à l'égard du pouvoir exécutif
PREVENTION DE LA CORRUPTION DANS LES COLLECTIVITES	Recommandation 7 : Inciter les grandes collectivités locales à mettre en place un plan de prévention de la corruption
INTEGRITE DES RESPONSABLES POLITIQUES	Recommandation 8 : Exiger un extrait de casier judiciaire (B2) de tout candidat à une élection au suffrage universel Recommandation 9 : Vérifier la situation fiscale des Ministres, hauts fonctionnaires et responsables publics nommés en conseil des Ministres préalablement à leur nomination
FINANCEMENT DE LA VIE POLITIQUE	Recommandation 10 : Prévoir la publication par les parlementaires des dépenses prises en charge par leurs indemnités représentatives de frais de mandat Recommandation 11 : Prévoir la publication et le contrôle chaque mois des dépenses des candidats et des partis politiques en période d'élection présidentielle

publicsenat.fr

A Suivre... La Presse en Revue

Bonjour lapresseenrevue,

Votre blog fête ses 4 ans cette année !

Toute l'équipe d'OverBlog est heureuse de souhaiter un joyeux anniversaire à votre blog La Presse en Revue....

4 ans ça se fête !

Dites-le à tout le monde

J'informe mes lecteurs

L'équipe OverBlog

LAPRESSEENREVUE.EU